

SOMMAIRE

1	VOIRIE	2
2	ASSAINISSEMENT.....	5
	LE RESEAU EAUX USEES.....	5
	LE RESEAU EAUX PLUVIALES	6
3	ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE	6
4	ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE	6
5	ECLAIRAGE PUBLIC.....	7
6	DESSERTE TELEPHONIQUE.....	7
7	AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS	7

1 VOIRIE

1.1 Description des Voies

Le projet sera desservi par une voie possédant deux morphologies différentes :

- **La voie Nord/Sud** débute au niveau du lotissement « Le Vignié » à double sens et se connecte sur la rue des Graves (Profil A).
- **La voie Est/Ouest** à sens unique et composée d'espace vert débouche sur le chemin de la Tuilerie (Profil B).

L'aménageur assurera la mise en place de la signalisation horizontale et verticale nécessaire au bon fonctionnement du lotissement.

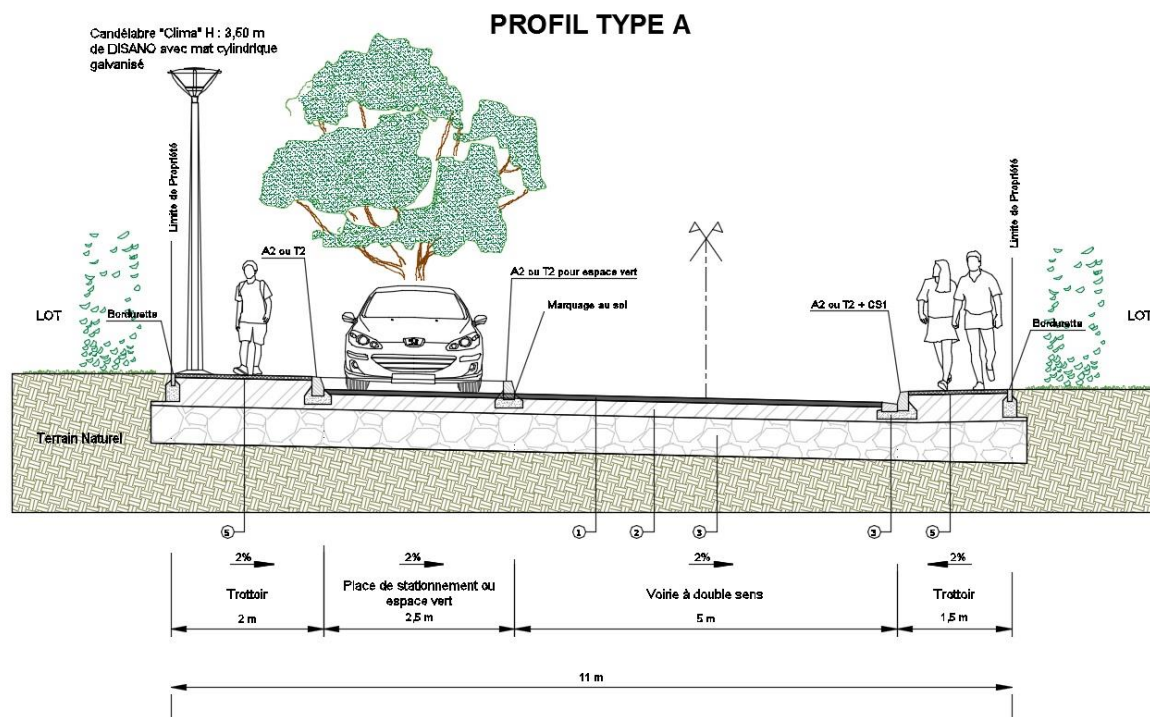
Une aire de stockage pour les ordures ménagères déjà existante se trouve sur la place de la commanderie située au nord de l'opération. Elle est dimensionnée pour recevoir les OM du lotissement.

1.2 Caractéristiques des voies

Les Profils en Travers type des voiries sont illustrés sur le plan *PA8.1 – Plan de Voirie / Altimétrie / Profils en travers.*

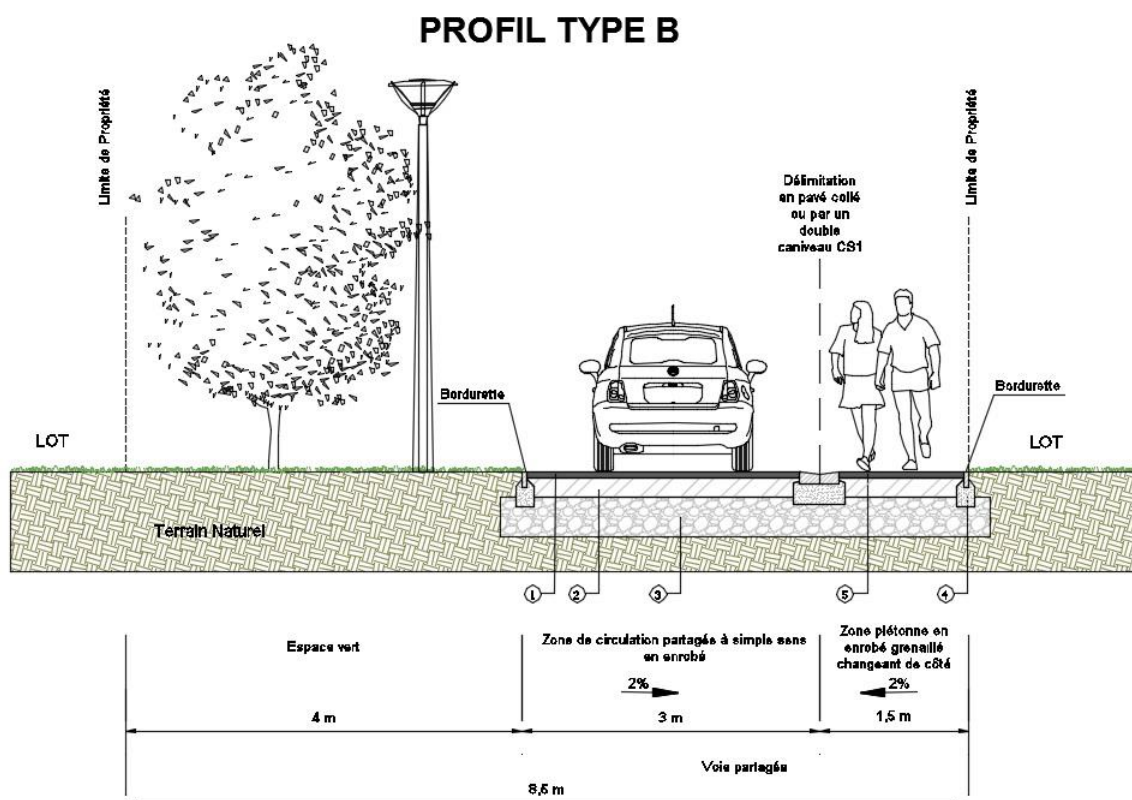
La voie N/S : Emprise 11 m – Profil type A:

- ✓ Au point haut, un trottoir de largeur variable mais au minimum d'une largeur de 2 m et est séparé de la partie privative par une bordurette de 0 cm de vue. Il a une pente transversale de 2%. Une bordure A2 ou T2 délimite ce trottoir par soit des places de stationnement, soit des espaces verts soit de la chaussée.
- ✓ La place de stationnement possède une pente transversale de 2%. D'une largeur de 2.5 m, elle est séparée de la chaussée par une marque au sol de peinture. Les espaces verts sont délimités de la chaussée par une bordure A2 ou T2.
- ✓ Une chaussée à double sens de circulation de 5.00 m possédant une pente transversale unique de 2%. En point bas elle comporte un caniveau CS1 et une bordure A2 ou T2.
- ✓ Un trottoir d'une largeur 1.50 m. Elle est délimitée côté lot privatif par une bordurette de 0 cm de vue. Elle possède une pente transversale de 2 %.



La voie de desserte Est / Ouest : Emprise 8.5 m – Profil type B :

- ✓ Un espace vert, d'une largeur de 4.00 m. Il a une pente transversale de 2% et est séparé de la voirie par une bordurette de 0 cm de vue.
- ✓ Une voie partagée, délimitée par des bordurettes en limite des parties privatives, de 4.50 m de large et est composée de deux zones séparées par du pavé collé :
 - D'une zone piétonne de 1.50m
 - D'une zone de circulation partagée à sens unique de circulation d'une largeur de 3.00m.
 - En point bas de la chaussée, un double caniveau composé de 2 CS1.



A titre indicatif la **chaussée** pourra présenter la structure suivante :

- ✓ une couche de fondation en matériaux du site traités en place à la chaux ou au liant routier.
- ✓ une couche de base en matériaux concassés 0/31.5 de 20 cm d'épaisseur (avec hersage et imprégnation à l'émulsion de bitume).
- ✓ une couche de roulement en BBSG 0/10 sur une épaisseur de 5 cm.

Structure de la zone de circulation partagée et des places de stationnement et accès :

- ✓ une couche de fondation en matériaux du site traités en place à la chaux ou au liant routier.
- ✓ une couche de base en matériaux concassés 0/20 de 20 cm d'épaisseur (avec hersage et imprégnation à l'émulsion de bitume).
- ✓ une couche de roulement en BBSG 0/10 sur une épaisseur de 5 cm.

Structure des trottoirs :

- ✓ des couches de fondation et de base identiques à la zone de circulation partagée
- ✓ un revêtement en enrobé sur une épaisseur de 6 cm.

Préalablement à la réalisation des travaux, une étude géotechnique réalisée par un laboratoire agréé validera la structure de la voie préconisée ci-dessus et pourra proposer des variantes pour les couches de fondation et de base (ex : Traitement du fond de forme)

CLOTURES :

Les clôtures des lots privés seront laissées **à la charge des acquéreurs** en limite de leur propriété avec les espaces communs du lotissement ou avec les parcelles connexes au projet.

2 ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement sera **de type séparatif**.

Le réseau eaux usées

Il récupérera les eaux usées et eaux vannes des habitations et sera **raccordé sur le réseau existant**. (*cf PA 8.2 Plan assainissement – EU/EP*)

Concernant le réseau interne créé par le lotisseur, les travaux seront réalisés conformément au cahier des charges du Concessionnaire.

La collecte sera assurée par des canalisations $\phi 200$ en PVC de type CR8 à emboîtement.

La visite et l'entretien du réseau seront assurés par la mise en place de regards de visite circulaire $\phi 1000$. Ces regards seront installés aux changements de pente et de direction du collecteur, et, dans la mesure du possible, aux points de plus forte concentration des branchements particuliers, ils seront recouverts d'un tampon fonte. Ce dernier sera de type articulé, sans blocage à 90° à la fermeture, de la classe D400 série lourde conforme à la norme EN 124 et certifié NF.

Dans les parties rectilignes entre regards de visite sur collecteur, les branchements particuliers seront raccordés au moyen de culotte de branchement en forme de Y ou de T de 200x160 mm.

Attention : Tous les percements (collecteurs ou branchements) sont réalisés par carottage, tout autre procédé est formellement interdit.

Les boîtes de branchement $\phi 315$ mm seront situées en espace public avec amorce dans les lots et seront munies d'une couverture par tampon fonte de série hydraulique. Ces tampons porteront l'inscription EU.

Une amorce de 1m et diamètre $\phi 160$ se tiendra en attente dans le lot privé.

Toutefois, le réseau interne créé par le lotisseur, les travaux devront être réalisés conformément au cahier des charges du Concessionnaire

Le réseau eaux pluviales

Concernant le réseau interne créé par le lotisseur, les travaux seront réalisés conformément au cahier des charges du Concessionnaire

Eaux pluviales de voirie

La récupération des eaux de ruissellement de voirie se fera au moyen de bouches avaloirs ou grilles avaloirs avec tuyau de raccordement au réseau en diamètre 300 mm de la classe 135A.

Les eaux pluviales du lotissement seront collectées via un réseau enterré, puis rejetées dans le collecteur principal du lotissement « Le Vignié ». La noue paysagère de ce dernier a été dimensionnée afin de récolter les eaux de pluie du lotissement « Le Grand Vignié » .

Eaux pluviales des lots

La collecte des eaux pluviales se fera via des boîtes de branchements particuliers. Une amorce de 1m et diamètre Ø200 se tiendra en attente dans le lot privatif. Les lots devront stocker individuellement 3m³ et comprendront un débit de fuite de 2l/s.

Ces principes sont explicités dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

3 ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE

L'alimentation du lotissement se fera à partir d'un raccordement sur la conduite existante sur le lotissement « Le Vignié ». (*cf. : PA8.3 Plan AEP et Réseaux Secs*)

La desserte des lots du lotissement sera assurée par les travaux suivants :

- création d'un réseau interne à l'opération (travaux engagés par le lotisseur) et raccordement en limite par le concessionnaire.

Concernant le réseau interne créé par le lotisseur, les travaux seront réalisés conformément au cahier des charges du Concessionnaire.

Le réseau interne au lotissement sera dimensionné pour desservir les lots projetés.

Chaque lot sera pourvu d'une niche de branchement particulier, disposée en domaine public, dont le modèle sera défini avec les services du concessionnaire.

Le lotissement possèdera 1 poteau incendie.

4 ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

L'alimentation électrique repose, sur le raccordement au lotissement « Le Vignié ».

Concernant le réseau interne créé par le lotisseur, les travaux seront réalisés conformément au cahier des charges du Concessionnaire.

Le réseau basse tension de desserte sera enterré et réalisé conformément aux prescriptions d'EDF. Les sections utilisées seront fonction des chutes de tension. Les coffrets individuels à chaque parcelle seront de type S20 positionnés en limite de propriété.

5 ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera réalisé par un réseau d'alimentation spécifique commandé par un coffret de services généraux. (*cf. : PA8.3 – Plan AEP et Réseaux secs*)

Les candélabres se composeront d'un fut cylindrique galvanisé, de 3.50 m de hauteur et d'un luminaire DISANO de type CLIMA.

6 DESSERTE TELEPHONIQUE

La desserte téléphonique sera assurée depuis le réseau existant France Télécom sur le lotissement « Le Vignié ». (*cf. : PA8.3 – Plan AEP et Réseaux secs*)

Le génie civil du réseau téléphonique sera réalisé en souterrain conformément au décret de la loi n°73.525 du 12 Juin 1973 modifiant le décret de loi 69-596 du 14 Juin 1969 et suivant les directives techniques du Centre de Construction de Lignes de Télécommunications.

Ce réseau comprendra la fourniture et la réalisation des divers équipements de génie civil (tubes aiguillés, chambres de tirage, parcellaires, borniers...)

7 AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS

Ces aménagements comportent la plantation d'arbres de haute tige et l'engazonnement des espaces verts qui seront soumis aux services techniques de la mairie de POUCHARRAMET ultérieurement.